Valeurs de la République et Laïcité

Déploiement du plan national de formation

VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE

Formation des acteurs de terrain - Département du Lot

L'actualité rappelle régulièrement la nécessité de partager les valeurs et les principes fondamentaux qui fondent notre république.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a été désignée pour piloter et coordonner un plan national de formation des acteurs de terrain.

L'ambition de ce plan national est d'adresser au public, à travers les acteurs de première ligne, un discours clair et univoque sur les valeurs de la République et la Laïcité. Il a pour finalité de répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles, de leur apporter un appui et un soutien dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Dans le cadre du plan national de formation aux valeurs de la République et la Laïcité, l'Udaf du Lot et des formateurs habilités par l'ANCT vous proposent une session de formation dans le département du Lot soutenue financièrement dans le cadre de la Politique de la Ville.

CAHORS
Salle 16-17 - Direction Départementale des Territoires
Quai Cavaignac - 46000 CAHORS

Jeudi 12 et vendredi 13 novembre 2026

Udaf Lot
UNIS POUR LES FAMILLES

Contact : Udaf du Lot
Anne MOQUET et Mohamed TOUILE 05.65.35.87.30 ou 06.34.78.38.92

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE Liberté Égalité Fraternité
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
PRÉFÈTE DU LOT Liberté Égalité Fraternité
LOT LE DÉPARTEMENT

Cette formation est déclinée dans le Lot par l'UDAF du Lot avec le soutien de la Préfecture du Lot. Elle est destinée à tous les acteurs des champs « Ville, jeunesse et sports », en contact direct avec les publics, et proposée par Mohamed TOUILE, pour l'Udaf du Lot en binôme avec un autre formateur habilité.

Deux journées de formation permettront aux participants d'acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et sur les principes de laïcité.

C'est une formation participative et active qui repose sur des études de cas réels, sur l'analyse de situations vécues par les participants, sur des travaux en sous-groupes et des apports théoriques.

La journée de formation est articulée en deux parties : un tronc commun et deux modules de spécialisation : la laïcité et l'usage des espaces publics et/ou laïcité et relation socio-éducative.

- ⇨ Définition du principe de laïcité
- ⇨ Points de repère historiques
- ⇨ Cadre juridique et cadre réglementaire adapté au contexte professionnel
- ⇨ Analyse de cas apportés par les stagiaires
- ⇨ Laïcité et usages des espaces publics / Laïcité et relation socio-éducative
- ⇨ Cadre légal et éléments pédagogiques
- ⇨ Mises en pratique et construction d'un argumentaire neutre et objectif à partir de la thématique choisie

A l'issue de la formation, un livret stagiaire est remis à chaque participant. Il reprend les éléments clés de la formation auxquels il pourra se référer.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

- ⇨ Bénévoles, étudiants
- ⇨ Fonctionnaires, salariés d'associations et d'entreprises
- ⇨ Professionnels intervenant dans l'espace public
- ⇨ Tout professionnel ayant une relation de service à la population
- ⇨ Plus largement toute personne intéressée

MODALITES PRATIQUES

Pour s'inscrire, chaque stagiaire doit créer un compte sur AGATE en cliquant sur le lien https://formation-laicite.anct.gouv.fr/Pages/Activites/ActiviteVisualiser.aspx?Id=20&lieu=&dateDebut=&dateFin=&codeRegion=OCC

- ⇨ Formation gratuite, repas offert
- ⇨ La participation aux 2 journées est obligatoire
- ⇨ Une convocation est envoyée par mail quelques jours avant la session

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État

Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.